



Guide à l'usage des communes pour la rédaction du règlement communal relatif à la gestion des déchets

Date de mise à jour : 6 décembre 2018

1. Introduction

Le département du territoire (DT) met à disposition des communes un règlement type destiné à faciliter la rédaction du règlement communal relatif à la gestion des déchets. Ce document est destiné à s'adapter le plus possible à l'organisation dans votre commune.

2. Explications

Le code couleur suivant a été utilisé, afin que l'identification des zones de texte que vous devez compléter ou modifier soit facilitée :

- **en jaune** : se trouvent les passages devant être dûment renseignés;
- **en vert** correspondant aux zones que vous pouvez laisser intactes, modifier ou supprimer.

Attention : La numérotation des articles devra être contrôlée et, si nécessaire, modifiée en fonction des ajouts et retraits effectués par la commune.

Par ailleurs, vous trouverez dans le chapitre IV du règlement type trois blocs à choix, selon l'existence ou non d'une police municipale.

3. Le GESDEC à votre service

Le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC) est l'interlocuteur principal pour toutes les questions que peuvent se poser les communes en matière de gestion des déchets. A cet égard, **il est recommandé de prendre contact avec le GESDEC lors de la rédaction ou la modification du règlement de votre commune, avant que ce dernier ne soit adopté.**

Pour toute information complémentaire :

M. Matthieu Raeis, chef du secteur déchets, GESDEC, Tél. 022 546 70 94,
matthieu.raeis@etat.ge.ch

M. Michel Bourdenet, responsable déchets ménagers et déchets spéciaux, GESDEC
Tél. 022 546 70 81, michel.bourdenet@etat.ge.ch